



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
MAIRIE de DINGSHEIM
- 67370 -

N°13 du mandat/N04-2021

**Séance du conseil municipal
du lundi 3 MAI 2021 à 20h**

sous la présidence de M. Gaston Burger
Salle du bar au centre culturel à Griesheim-sur-Souffel

En présentiel et distanciel pour permettre l'application des règles sanitaires en raison de Covid 19.

Membres présents : 13

Gaston Burger, Joseph Arenas, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Gisèle Berbach, Christian Biller, Benoît Haettinger, Dominique Reinbolt, Brice Schobel, Dominique Fritsch, Geneviève Botzong, Laetitia Johner, Geoffrey Diebold

Membre en distanciel : 0

Absents procurations : 0

Absents excusés : 2 : Audrey Bauer, Catherine Kretz²

Nombre de votants : 13

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 29 mars 2021
2. Présentation par TTK du premier bilan des futurs aménagements à prévoir à la suite de l'enquête sur la vitesse et le stationnement
3. Transfert de la compétence « mobilité » à la communauté de communes
4. Convention d'adhésion à PayFIP
5. Compte-rendu sur les dossiers traités (finances, urbanisme ...)
6. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (saisonnier)
7. Organisation des élections départementales et régionales
8. Mise à jour du tableau des commissions
9. Compte rendu concernant :
 - a. le Sivom « La Souffel »
 - b. la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland
10. Compte-rendu des commissions :
 - a. cadre de vie
 - b. urbanisme et économie
 - c. communication
 - d. voirie
 - e. citoyenneté, jeunesse et environnement
11. Divers
 - a. agenda

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le conseil municipal désigne Virginie Adloff, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 29 mars 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Présentation par TTK du premier bilan des futurs aménagements à prévoir à la suite de l'enquête sur la vitesse et le stationnement

La société TTK présente au conseil municipal le bilan de son enquête sur le stationnement et la vitesse au sein du village.

↳ Concernant le stationnement

L'étude a portée sur le stationnement sauvage ainsi que la comptabilisation des places de stationnement, qu'elles soient en surnombre ou en déficit.

Les préconisations du cabinet TTK sont :

- privilégier le marquage des places de stationnements sauf sur les voies de dessertes
- mettre certaines rues à sens unique afin de privilégier la sécurité, permettre le stationnement sur voirie et, ainsi libérer les trottoirs. Exemple :
 - les rues du Charron, rue de l'Eglise ou Kobler seraient à sens unique avec des emplacements de stationnement clairement identifiés

↳ Concernant la vitesse

Les zones de survitesse ont été identifiées grâce à la mise en place de 13 zones de comptages (dont 2 en limite avec le ban de Griesheim et 1 devant l'école) à différentes périodes.

- L'accent est également mis sur la sécurisation du groupe scolaire « Justin Thirion » avec des aménagements permettant la dépose et la reprise sécurisée des enfants, le stationnement des véhicules des parents et des enseignants, une rue à sens unique permanent...
- L'entrée du village (côté calvaire) serait aménagée afin de casser la vitesse et permettre une circulation apaisée.
- Différents aménagements dans d'autres rues et destinés à réduire cette survitesse, ont été évoqués par TTK et feront l'objet de discussions ultérieures

Globalement, le fil conducteur de toute cette enquête est de permettre notamment une sécurisation du cheminement piétons/cyclistes dans le village, depuis les entrées de la commune.

La totalité de la présentation sera mise à disposition des conseillers municipaux.

Le maire remercie l'équipe de TTK pour la qualité du travail effectué et la présentation du bilan au conseil municipal.

La commission voirie va poursuivre le travail d'analyse de TTK afin de d'arrêter différents scénarii qui seront présentés à la population par quartier.

3. Transfert de la compétence « mobilité » à la communauté de communes

Délibération N°16/2021

Votants : 13 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 13 (unanimité)

Le transfert de la compétence « Mobilité » à la communauté de communes permet à cette dernière de mettre en place des solutions de transports alternatifs (transports à la demande par exemple)

Ayant entendu les explications, du maire, le conseil décide de confier la compétence « Organisation de la mobilité au sens des articles L 1231-1 et suivants du Code des transports » à la communauté de communes du Kochersberg, et approuve la modification des statuts de la communauté de communes du Kochersberg qui en découlera.

4. Convention d'adhésion à PayFIP

Délibération N°17/2021

Votants : 13 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 13 (unanimité)

Le service en ligne de paiement de la DGFIP (PayFIP) permet aux usagers de payer par carte bancaire (grâce au service TIPI "Titre Payable par Internet"), ou par prélèvement unique (après avoir saisi leurs coordonnées bancaires dans leur espace personnel impots.gouv). PayFiP permet aussi pour les collectivités locales, de payer par prélèvement bancaire les factures émises par les organismes publics (État, collectivités locales, hôpitaux, etc.). Le conseil autorise la maire à signer une convention d'adhésion pour la mise en place du dispositif.

5. Compte-rendu sur les dossiers traités (finances, urbanisme ...)

Mme Adloff présente un état comparatif des différents dossiers traités en 2006 et 2020.

Qu'il s'agisse des dossiers administratifs (délibération, arrêtés...) ou comptables le nombre de dossiers traités a fortement augmenté. Concernant l'état-civil la commune a enregistré en 2006, 17 actes (naissances, mariages, décès) contre 36 actes en 2020 soit une augmentation de 110%. Cette augmentation très importante est également visible en urbanisme (certificat d'urbanisme, déclarations préalables et permis de construire) avec 33 dossiers traités en 2006 contre 65 en 2020, soit une augmentation de 100%. Cette tendance continue en 2021 avec déjà 33 dossiers enregistrés au 30 avril 2021, soit l'équivalent de tous les dossiers de 2006.

Mme Adloff rappelle également que 2020 a été bien impactée en charge de travail avec les élections municipales et l'arrivée de la crise sanitaire du Covid.

Le maire relève que malgré un certain nombre de compétences transmises à la communauté de commune ces dernières années, ainsi que la mise en place de la dématérialisation, la charge de travail dans les communes n'a malheureusement pas baissé, bien au contraire. Nos administrés restent encore très attachés à « leur mairie », 1er maillon encore accessible de la chaîne administrative et cela s'est encore vérifié avec la crise de la Covid.

6. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (saisonnier)

Délibération N°18/2021

Votants : 13

- ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 13 (unanimité)

Le maire fait part de l'accroissement de l'activité administrative de la mairie notamment dans le domaine de l'urbanisme et de l'état civil. Il rappelle au conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire propose au conseil de créer un emploi non-permanent d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires (soit 20/35ème) qui pourra être pourvu dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée. L'agent recruté aura pour fonctions d'assister la secrétaire de mairie principalement dans les tâches administratives.

Entendu l'exposé du maire, après débat, le conseil municipal, décide de

- ↪ créer à compter du 1er juin 2021 un emploi non-permanent à temps non-complet d'adjoint administratif 2ème classe de 20/35ème (cadre C)
- ↪ modifier le tableau des effectifs en conséquence
- ↪ inscrire annuellement au budget les crédits correspondants
- ↪ d'autoriser le maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter, en tant que besoin, des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier et à signer tous les documents y afférents.

7. Organisation des élections départementales et régionales

Les 20 et 27 juin prochain auront lieu simultanément les élections départementales et régionales. Compte tenu des règles sanitaires à respecter (9m²/personnes), il est envisagé de mettre en extérieur des tonnelles qui seront adossées à la salle La Grange.

En effet, ces deux élections se tiendront en même temps avec un bureau et des assesseurs qui devront être doublés, tout comme les urnes et les isolements.

Chaque conseiller municipal est invité à noter ces dates car tous les conseillers seront mobilisés ces jours-là. Le maire propose de faire appel à d'anciens conseillers pour compléter la liste des assesseurs. D'autres électeurs seront sans doute aussi sollicités.

8. Mise à jour du tableau des commissions

a) Commission éthique et déontologie

Sont candidats et désignés membres de la commission : Mmes Gisele Berbach, Laetitia Johner, et MM Christian Biller et Brice Schobel.

9. Compte rendu concernant :

a. le Sivom « La Souffel » (présentation par Joseph)

↳ Le budget 2021

La quote-part de Dingsheim ressort de manière estimative à 327 000€. Pour information ce montant est de 312 000 € pour Griesheim-sur-Souffel et de 126 000€ pour Pfulgriesheim.

Le budget sera présenté lors du prochain comité directeur qui se tiendra le 12 avril 2021.

↳ Les investissements envisagés pour 2021

- Réfection toiture du toit terrasse de l'école maternelle (à l'exclusion de la toiture en fibrociment) : 45 000 €
- Mise à niveau des outils informatiques à l'école élémentaire. Coût estimé de 48 000 € mais qui sera probablement subventionné en partie.
- Extension probable du périscolaire « Le Chat Botté » géré par la communauté de communes qui a un besoin de place pour accueillir les enfants du primaire. Un budget communautaire a été prévu pour un montant de 100 000€. Les études sont en cours. Cette évolution du périscolaire a pour corollaire le déplacement probable de la bibliothèque dont l'activité ressort également de la compétence de la communauté de communes et qui est gérée par une équipe de bénévoles locaux. Une réflexion et des échanges vont intervenir entre toutes les parties concernées.

b. la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland

- La procédure de modification du PLUi engagé début 2021 suit son cours. A la fin mai, l'ensemble des aménagements concernant le règlement graphique et le règlement écrit devront être remis au bureau d'études. De nouveaux emplacements réservés ont été ajoutés à des endroits sur les trottoirs et les chaussées afin de sécuriser le cheminement piétons ou des désenclaver des accès. Des ajustements sont encore en cours sur l'amplitude des possibilités de modifications autorisées sur le périmètre du quartier Le Corbusier.

10. Compte-rendu des commissions :

Les présidents des commissions rendent comptes de l'actualité et de l'avancée des dossiers en cours.

- cadre de vie
- urbanisme et économie
- communication
- voirie
- citoyenneté, jeunesse et environnement

11. Divers

b) Agenda

- Le prochain conseil municipal est fixé au 14 juin 2021
- Les élections départementales et régionales sont fixées au 20 et 27 juin 2021

Séance close à 22h15

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Audrey BAUER <i>(absente)</i>	Gisèle BERBACH	Christian BILLER
Geneviève BOTZONG	Andrée BRIFFOTEAU	Geoffrey DIEBOLD	Dominique FRITSCH	Marcel FRITSCH

Benoît HAETTINGER	Laetitia JOHNER	Catherine KRETZ <i>(absente)</i>	Dominique REINBOLT	Brice SCHOBEL
------------------------------	----------------------------	--	-------------------------------	--------------------------